



KPMG Audit

Parc Edonia, Bâtiment S
Rue de la Terre Victoria
CS 46806
35768 Saint Grégoire Cedex
France
« inscrit sur la liste nationale des commissaires
aux comptes, rattaché à la CRCC de Versailles »



Deloitte & Associés
1 rue Benjamin Franklin
CS 20039
44801 Saint-Herblain Cedex
France
« inscrit sur la liste nationale des commissaires
aux comptes, rattaché à la CRCC de Versailles »

Lumibird S.A.

***Rapport des commissaires aux comptes sur
l'autorisation d'attribution d'options de souscription
ou d'achat d'actions***

Assemblée générale du 24 mai 2019 - résolution n° 18
Lumibird S.A.
2 rue Paul Sabatier - 22300 Lannion
Ce rapport contient 2 pages
Référence : VB-192-24



KPMG Audit
Parc Edonia, Bâtiment S
Rue de la Terre Victoria
CS 46806
35768 Saint Grégoire Cedex
France
« inscrit sur la liste nationale des commissaires
aux comptes, rattaché à la CRCC de Versailles »

Deloitte.

Deloitte & Associés
1 rue Benjamin Franklin
CS 20039
44801 Saint-Herblain Cedex
France
« inscrit sur la liste nationale des commissaires
aux comptes, rattaché à la CRCC de Versailles »

Lumibird S.A.

Siège social : 2 rue Paul Sabatier - 22300 Lannion
Capital social : €16 754 425

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

Assemblée générale du 24 mai 2019 - résolution n° 18

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié ou de certaines catégories d'entre eux et des mandataires sociaux de votre société et des sociétés ou groupement qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L.225-180 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du Conseil d'administration et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Rennes, le 2 mai 2019

Saint-Herblain, le 2 mai 2019

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Deloitte & Associés

Vincent Broyé
Associé

Alexis Levasseur
Associé